

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du jeudi 12 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation à la réunion : vendredi 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (22) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Patrick MANIA, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, , Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (4) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET), Madame Cathie WASIKOWSKI (a donné procuration à Madame Nathalie LEROY), Madame Annie FOMBELLE (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Monsieur Vincent TENTELIER)

Absents : (0)

Madame Muriel KRAMARCZYK est élue comme secrétaire de séance.

2026-04 : Tarification 2026 du Centre Animation Jeunesse

Vu la délibération du 21 février 2024 concernant la tarification du Centre Animation Jeunesse.

Vu la nécessité de poursuivre la politique d'encouragement des familles à inscrire leurs enfants au CAJ.

Modalités de facturation des activités CAJ :

Dans le cadre du Centre Animation Jeunesse,

Il est proposé la tarification suivante :

Désignation	Avec ATL*	Sans ATL*
Activité	1,20 €	1,80 €
Activité classique	5 €	8 €
Camping (3 nuits/4 jours)	15 €	18 €

(*) ATL : Aide aux temps libres : document délivré par la Caisse d'Allocations Familiales attestant des droits à l'ATL calculés sur les ressources et la composition de la famille et mentionnant le quotient familial (QF).

Gestion des paiements par un logiciel avec remise d'un reçu.

Remboursement de réservations facturées

1) Ouverture de droit à remboursement :

Les familles pourront prétendre à être remboursées des réservations facturées pour le motif suivant : Absence de l'enfant pour maladie dûment justifiée par un certificat médical.

2) Modalités de remboursement :

Le remboursement consiste en une déduction sur une prochaine facture émise par le logiciel et valable sur l'ensemble des services proposés. A défaut, le remboursement est fait via les services de la trésorerie.

Le droit à remboursement est ouvert au nom de la personne à qui ont été facturées les prestations. Il est personnel et ne peut être cédé à un tiers. Il est valable pour toutes réservations effectuées pour l'un ou l'autre des membres d'une même famille.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
16 févr. 2026

La secrétaire de séance,
Muriel KRAMARCZYK

